

Journées d'études STARACO

*STATuts, « RAcce » et COuleurs
dans l'Atlantique de l'Antiquité à nos jours*

Droit, statuts et « race » dans l'Atlantique

9-10 décembre 2013
Salle du conseil
Bâtiment Tertre
Université de Nantes

ACCÈS LIBRE

WWW.STARACO.ORG



UNIVERSITÉ DE NANTES



Les 9 et 10 décembre 2013, le projet STARACO (STAtuts, « RAce » et COuleurs dans le monde atlantique de l'Antiquité à nos jours), financé par la Région Pays de la Loire, organise ses secondes journées d'études à l'université de Nantes sur le thème : « Droit, statuts et « race » dans l'Atlantique ».

Pendant des siècles, les minorités ont été définies par un statut juridique qui définissait précisément leur place dans la société par rapport aux groupes majoritaires. Le cas le plus connu est celui de l'esclavage, proche de la mort civile, assimilant les individus à des choses ; on sait néanmoins que l'esclave pouvait jouir, le cas échéant, d'une capacité juridique en vertu de la nature juridictionnelle (et donc jurisprudentielle) du droit ancien. Les minorités libres, qu'elles soient religieuses, « raciales » ou ethniques, étaient également définies par des droits particuliers qui précisaient les incapacités dont elles étaient frappées, et les privilèges éventuels qui les protégeaient en tant que mineurs juridiques, comme les Indiens de l'Amérique espagnole. Elles étaient souvent tenues pour étrangères à la nation, comme les mulâtres dans tous les empires transatlantiques – ce qui en retour, comme l'a montré Linda Colley pour la Grande-Bretagne, contribuait à définir les contours de l'identité de nations européennes comme blanches et européocentrées. Le moment des premières décolonisations (États-Unis, Haïti, Amérique ibérique) aboutit à des situations contrastées, qu'il conviendrait de comparer : à la suppression pure et simple du droit colonial à Saint-Domingue répond le maintien, et même le durcissement, du régime esclavagiste aux États-Unis, au Brésil et à Cuba. Malgré l'interdiction britannique de la traite (1807), l'Afrique voit culminer le commerce des esclaves au XIXe siècle. En Amérique espagnole, le démantèlement des statuts juridiques des Indiens et des libres de couleur aboutit à l'expansion rapide de la citoyenneté, nuancée par la réintroduction républicaine de statuts particuliers pour les indigènes et le maintien de l'esclavage jusque dans les années 1850. Les abolitions suscitent même la réintroduction de statuts particuliers, fortement discriminatoires, basés sur le coolie trade ou les contrats d'engagement – assimilable à des formes cachées d'esclavage puisque certains étaient, le cas échéant, extensibles à la descendance (Antilles françaises).

Il s'agit donc de suivre la mise en place d'un droit destiné à définir le statut, les obligations et les incapacités des minorités en éclairant l'origine de ces systèmes normatifs et leur évolution dans le temps. Cette perspective de longue durée, comparative, doit s'attacher aux transformations des formes de discrimination légale pour en établir la généalogie jusqu'à nos jours. Mais l'étude des lois n'est pas suffisante, comme l'a amplement montré l'histoire sociale. Il faut comprendre comment les sujets individuels ou collectifs font usage du droit comme d'une ressource stratégique dans leurs pratiques quotidiennes comme dans les situations exceptionnelles, et comment ces pratiques redéfinissent les normes par leur insertion dans la jurisprudence. Cette dialectique a été bien étudiée dans le cas de la libération des esclaves à Cuba. La prise en compte des usages de la loi complexifie ainsi le tableau des discriminations en signalant les espaces de négociation où, d'une certaine façon, la règle peut être remise en question : l'on sait combien les minorités ont eu recours aux tribunaux pour faire valoir (et donc faire reconnaître) des droits face à leurs maîtres ou patrons, jouant de la protection des autorités publiques contre les élites locales.

Une autre thématique importante consiste à comparer la manière dont les différentes cultures juridiques des espaces impériaux et nationaux affrontent la question de la hiérarchisation des sujets de droit par la race et la couleur. Elle se révèle d'autant plus complexe que dans un même lieu, plusieurs logiques juridiques peuvent coexister, se confronter ou s'associer. Sur le plan chronologique, on peut se demander comment l'apparition de la codification moderne, et la distinction de plus en plus nette entre droit civil et common law, affectent la définition de l'esclavage et de la discrimination par la race. C'est ici que le dialogue entre les spécialistes des différents systèmes de droit présents dans le monde atlantique se révèle précieux.

Comité d'organisation

Antonio de Almeida Mendes (Maître de Conférences, Université de Nantes)

Clément Thibaud (Maître de Conférences, Université de Nantes)

Nicolas Terrien (Ingénieur d'Études, Université de Nantes)

www.staraco.org

contact@staraco.org

Lundi 9 décembre 2013

Noirs, Indiens, Métis et Libres de couleur : Définition des statuts et droits dans le monde atlantique

- 10h30 Ouverture
- 11h00 Luis MORA RODRIGUEZ (UNIVERSITÉ DU COSTA RICA, IEA DE NANTES)
L'indien américain : quel statut dans la vision européenne savante ? Un aperçu à partir de Jean de Léry et Bartolomé de Las Casas
- 11h30 Boris JEANNE (MONDES AMÉRICAINS)
Du métissage sans métis aux mélanges revendiqués, la Nouvelle-Espagne de la première modernité
- 12h00 Laura GIRAUDO (ESCUELA DE ESTUDIOS HISPANO-AMERICANOS, CSIC)
Un « caractère spécial » ou une « situation particulière » ? Discussion sur la continuité a-historique dans l'indigénisme
- 12h30 Discussion
- 14h30 Bernard GAINOT (UNIVERSITÉ PARIS I-PANTHÉON-SORBONNE)
Le statut de la « force noire » dans les sociétés coloniales antillaises au XVIII^e siècle : déclinaisons d'un stéréotype
- 15h00 Federica MORELLI (UNIVERSITÉ DE TURIN)
Citoyens ou non citoyens ? Le statut des libres de couleur dans le monde atlantique, XVIII^e-XIX^e siècles
- 15h30 Pause
- 16h00 Ariela GROSS (UNIVERSITÉ DE CALIFORNIE DU SUD)
Laws of Blood: The Invisible Common Sense of Race in U.S. Courtrooms
- 16h30 Marie-Jeanne ROSSIGNOL (UNIVERSITÉ PARIS VII-DIDEROT)
Les Noirs dans le « Vieux Nord-Ouest » des Etats-Unis, 1787-1824 : limitation des droits civiques, violence et naissance du mouvement « free soil, free labour, free men »
- 17h00 Discussion

Mardi 10 décembre 2013

Libertés et couleurs dans le long XIX^e siècle

- 10h00 Margarita GARRIDO (UNIVERSITÉ EXTERNADO DE COLOMBIE)
Libres de todos los colores: experiencias de vecindad y ciudadanía, Nueva Granada, 1780-1830
- 10h30 Daniel GUTIÉRREZ ARDILA (UNIVERSITÉ EXTERNADO DE COLOMBIE)
La stratégie silencieuse ou la révolution de la Terre-Ferme d'après les Pardos
- 11h00 Pause
- 11h30 Claire-Marie BOURHIS-MARIOTTI (UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE)
1862 : La reconnaissance d'Haïti au service de la « colonisation »
- 12h00 Silvia CAPANEMA (UNIVERSITÉ PARIS XIII-NORD)
Les marins de l'Armada brésilienne à l'époque de l'abolition de l'esclavage : recrutement, catégories raciales et punitions (1870-1910)
- 12h30 Discussion
- 14h30 Françoise MARTINEZ (UNIVERSITÉ PARIS X-NANTERRE)
Présentation de l'ouvrage Régénérer la race, Politique éducative en Bolivie (1898-1920) et des travaux actuels liés aux politiques symboliques menées en Bolivie et au Mexique, pendant leur premier siècle de vie indépendante
- 15h00 Pierluigi CERVELLI (UNIVERSITÉ DE ROME-LA SAPIENZA)
Une minorité incertaine : le cas des Roms en Italie
- 15h30 Commentaires par Myriam COTTIAS (CNRS, CIRES) et Clément THIBAUD (UNIVERSITÉ DE NANTES)
Conclusion par Antonio DE ALMEIDA MENDES (UNIVERSITÉ DE NANTES) ET Clément THIBAUD (UNIVERSITÉ DE NANTES)

Le projet STARACO (STATuts, « RACE » et COuleurs dans le monde atlantique de l'Antiquité à nos jours), porté par le Centre de Recherches en Histoire Internationale et Atlantique (EA 1163 – Université de Nantes) est un projet à dimension internationale, financé par la Région Pays de la Loire. Il vise à engager une réflexion historique sur la question des différences de statuts et de couleurs, sur la construction historiques des « races » et des hiérarchies qui en ont découlé dans l'espace Atlantique.

Partenaires associés

CRINI (Université de Nantes), CERHIO (CNRS), CHAM (Université des Açores), Mondes Américains (EHESS), CARTE (Université de Dakar), Château des Ducs de Bretagne (Nantes), Casa de Velázquez (Madrid), CEHIS (Université Externado de Bogotá), CIRESC (EHESS), CEPAMM (Université Fédérale de Minas Gerais), LABHOI (Université Fédérale Fluminense), Ann Arbor Michigan Law (États-Unis), AIHP-GEODE (Université des Antilles et de la Guyane), Anneaux de la Mémoire (Nantes), Département d'Études Médiévales (CSIC, Barcelone), Iberconceptos (Université du Pays Basque, Espagne), CIRDIS (Université du Québec à Montréal).

Accès



Salle du conseil, Bâtiment Tertre
Chemin de la Censive du Tertre, 44300 Nantes
Tramway, ligne 2 – arrêt Facultés